

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

ANGOT Pascal, BOURJAT Frédéric, CASSIDE Olivier, CHARLES François, CHAUVIN Guy, CHOUAKRI Samyr, CROHIN Patrick, FOURNIER Isabelle, HERICOURT Frédéric, JOLY Patrick, LEMONNIER Franck, MARI-LLORIA Vincent, NICOT Christophe, STAVROU Lucie.

Absent : CESARION Jean-Marie, représenté par ANGOT Pascal

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Bernadette PRETAT, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Madame Isabelle FOURNIER a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art L. 2121-15 du CGCT).

I. ELECTION DU MAIRE

i. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ii. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : MM. Pascal ANGOT, Olivier CASSIDE et Guy CHAUVIN.

iii. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévu à cet effet. Le nombre des conseillers.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

iv. Résultats du premier tour de scrutin

<i>Nombre de votants</i>	15
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. du code électoral)</i>	1
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	14
<i>Majorité absolue</i>	8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CASSIDE Olivier	14	Quatorze

v. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur **Olivier CASSIDE** a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

II. ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Olivier CASSIDE élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7, et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 4 adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

i. Election du premier adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

<i>Nombre de votants</i>	15
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. du code électoral)</i>	1
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	14
<i>Majorité absolue</i>	8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
HERICOURT Frédéric	14	Quatorze

Proclamation de l'élection du premier adjoint :

Monsieur **Frédéric HERICOURT** a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

ii. Election du deuxième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

<i>Nombre de votants</i>	15
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. du code électoral)</i>	1
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	14
<i>Majorité absolue</i>	8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BOURJAT Frédéric	10	Dix ²
MARI-LLORIA Vincent	4	quatre

Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Monsieur **Frédéric BOURJAT** a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

iii. Election du troisième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

<i>Nombre de votants</i>	15
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. du code électoral)</i>	0
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	15
<i>Majorité absolue</i>	8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ANGOT Pascal	4	Quatre
CHOUAKRI Samyr	11	onze

Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Monsieur **Samyr CHOUAKRI** a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.